



mise sous tutelle d'un citoyen Français par son neveu algérien.

Par **triple Z**, le **04/12/2023** à **10:34**

Bonjour à tous ;

alors , mon oncle est un français de 84 ans , celibataire et vivant seul.

d'origine algérienne , le peu de famille qui lui reste vivent en Algérie ,il y a quelques mois il a été foudroyé par un AVC laissant des séquelles physique et neurologique ,

à présent , il n'a plus la totalité de ses capacités mentales , sachant qu'il est hospitalisé depuis plus d'une année déjà , malheureusement aucun de ses 2 frères et 3 sœurs ne peuvent se délacer afin de l'assister (tous âgés avec des problèmes de santé).

du coup il y a un réel risque qu'on l'oriente vers une assistance sociale , ce qu'il refuse catégoriquement

comme j'ai l'habitude de voyager en France , l'unanimité des membres de la famille ainsi que le principal concerné , sont d'accord pour me designer comme son tuteur l'égal .

je voudrais vous demandé , est ce que la chose est faisable juridiquement parlant en France ? sachant que je suis de nationalité algérienne.

merci d'avoir pris le temps de me lire .

salutations

Par **youris**, le **04/12/2023** à **11:05**

Bonjour,

le problème n'est pas votre nationalité mais votre domicile, si vous ne résidez pas proche de la résidence de votre oncle, je doute que le juge vous nomme tuteur de votre oncle.

il peut y avoir 2 tuteurs, un tuteur à la personne et un tuteur aux biens.

[mise sous tutelle d'une personne majeure](#)

salutations

Par **triple Z**, le **04/12/2023** à **11:15**

Bonjour ,

merci pour votre retour ,

Même en faisant des allés retours fréquemment pour l'assister ?

sachant qu'il est tout seul en france sans amis ni famille a l'orizon ?

Salutations

Par **youris**, le **04/12/2023** à **18:26**

vous pouvez envisager de la rapprocher de sa famille résidant en Algérie.

le juge des tutelles nommera sans doute un tuteur faisant partie d'une association.